

CHARTRE DE BIENTRAITANCE

« Entre deux individus, l'harmonie n'est jamais donnée, elle doit indéfiniment se conquérir. »
Simone de Beauvoir.

• Respecter la personne dans sa singularité

- Respecter les habitudes de vie et les choix du résident (proposer sans jamais imposer)
- Adapter au mieux les soins en fonction du rythme du résident
- Donner la possibilité au résident de pratiquer son culte

• Prendre en compte la parole du résident

- Reconnaître les douleurs physiques et psychiques du résident, même si l'on ne peut y remédier
- Entendre la parole du résident pour les actes quotidiens de son accompagnement (par exemple laisser la possibilité à un résident de se rendre à pied au restaurant, en l'assistant si nécessaire)

• Respecter l'intimité et les règles de courtoisie à l'égard de la personne

- Toujours frapper à la porte du résident avant d'entrer
- Employer le vouvoiement

• Etablir une communication verbale ou non verbale avec le résident

- Expliquer aux résidents, dans l'accompagnement quotidien, ce que l'on va faire, ce que l'on fait et quand on le fait (soins, déplacements à l'intérieur et à l'extérieur de l'établissement...)
- Se montrer attentif et disponible

• Tenter de préserver l'autonomie jusqu'à la fin de vie

- Veiller avec soins à l'application des points précédents pour maintenir l'autonomie

• Promouvoir les échanges entre les professionnels

- Travailler en équipe, ne pas s'isoler dans sa pratique professionnelle
- Savoir dire « je n'y arrive pas » et passer la main à un autre collègue
- Pouvoir exprimer ses difficultés